

RÈGLEMENT DE CONDUITE DU CLUB

Le présent règlement du club **EPROD MMA TOP ONE** a pour objectif le respect entre tous les adhérents et envers les encadrants, ainsi que le public invité dans la structure, mais aussi le respect des installations et des équipements mis à dispositions pour une pratique harmonieuse au quotidien. Dès l'inscription, et durant la saison, chaque adhérent s'engage à honorer le présent règlement en les termes qui le constituent.

ACCÈS AUX COURS

- 1- **L'accès aux cours** est conditionné :
 - a) À l'inscription et au paiement en ligne réalisés et validés.
 - b) À l'occupation des lieux où sont dispensés les cours.
- 2- **L'accès aux installations hors horaires** des cours est uniquement réservé aux adhérents compétiteurs ou avec accès spécial octroyé par le *head coach*.

HYGIÈNE

- 3- **Être propre sur soi**, mains et pieds propres, ongles des pieds courts, plaies couvertes de bandage ou strap, cheveux bien attachés sans métal ni plastique.
- 4- Se présenter aux cours avec **des vêtements appropriés et lavés**, en particulier pour les cours de préhension, lutte et sol.
- 5- **Respecter la propreté des lieux** en laissant ses chaussures à l'accueil, à l'endroit dédié à cet effet. **Utiliser des sandales** pour circuler dans les installations.
- 6- Respecter le tatami en laissant **ses sandales en zone d'attente ou en bordure des tapis**
- 7- **L'utilisation des tatamis et sacs** de frappes se fait uniquement pied nu.
- 8- Les présentes règles d'hygiène **doivent être appliquées, respectées, à titre individuel et en toute conscience**. Elles sont partagées par chacun des adhérents du club, ou invité occasionnel, ou toute personne essayant un cours.

SÉCURITÉ

- 9- **Tout objet trouvé, ramassé**, dans l'enceinte des installations du club ou des installations mises à disposition du club, sera déposé à l'accueil du lieu, ou remis à l'encadrant ou responsable présent sur le moment.
- 10- **Pour une pratique sécurisée**, chaque adhérent, chaque pratiquant, doit retirer tous ses bijoux et piercing, ou bien dans la mesure du possible les *straper*, afin qu'ils ne puissent pas être la cause de blessures pour soi-même et pour autrui lors d'exercices avec partenaire.
- 11- **Le short réglementaire** ne comprend pas de poche, ni zippes. Son port est obligatoire.
- 12- **Le rashguard** est fortement recommandé pour la pratique de la préhension : lutte, sol, MMA.
- 13- **Le port du casque** est obligatoire pour les mineurs en *sparring*.
- 14- **Le port du protège dents** est obligatoire pour tous en *sparring*.

NOS VALEURS

- 15- **Les valeurs du club EPROD MMA TOP ONE doivent être honorées** à tout moment en cours et dans les installations du club, ainsi que lors des stages et des compétitions extérieurs.